

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE
RELEVÉ DE DÉCISIONS
CFVU
12 AVRIL 2024

NOM	PRENOM	SIGNATURE
YON	LAURENT	E
LEROY	DAVID	P
BANOVIC	INGRID	E
DUBUS	ISABELLE	P
LESOUHAITIER	OLIVIER	R
SEGALAS-MILAZZO	ISABELLE	P
TROST	OLIVIER	E
VICENTE LOZANO	JOSE	P
MARTIN	VINCENT	P
WILLMAN	CHRISTOPHE	R
CHARVIN	HEIDI	P
CONCE-CHEMTOB	MARIE-CATHERINE	P
HARDOUIN	JULIE	P
JENNEQUIN	HUGUES	P
VARI	JUDIT	R
LIEUTIER	JEAN-PHILIPPE	P
MORELLET	MARIA-INES	P
PASQUET	FREDERIC	R
CORDELIER	ANGELINE	P
DULOIR	MARION	E
MARIE-BARDAY	LAURENCE	E
MECHANTEL	SANDRINE	E
BETTINGER	ORIANE	R
HOUBRON PASCAL	PASCAL	E
LEBAILLY-BASTARD	JULIA	E
NAIZET	ADRIEN	E
JECZKOWIAK	EMMANUELLE	E
PERRIER	NICOLAS	E
SAMSON	AGATHE	E
FIQU-DUTOT	AXEL	E
COLAS	ALAN	P
MBODJ	AISSATOU THERESE	E
HARDI	MAEVA	E
BAUWENS	GUILLAUME	E
DUTHIL-VATINE	AXEL	E
GOURRE	ERWAN	P
IRRILO	KATY	R
ANDRIEU	MATHILDE	E
SIMON	ALEXANDRE	E
MONTRON	ARTHUR	E
FAMETTE	MARTHA	E
CHAHBOUNE	OTHMANE	E
PICHOU	MATHILDE	E
ROUXEL	ROMAIN	E
PELIGRY	ELIOTT	E
BARON	TITOUAN	E
BARES	AGATHE	P
AUVRAY	MARIE	E
DIAGNE	MBAYANG	E
GANESSE	DORO	E
TATICIOGLU	SILA	E
ETIENNE	VICTORIA	E
SUSUNAGA	KILIAN	E
ROBERT	MARIANNE	E
LEGER	PIERRE	P
SAMAIN	AMIR	E

Présidence**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**Mont-Saint-Aignan, le 3 avril 2024**Monsieur le président de l'université de Rouen
Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres de la
commission formation et vie universitaire de
l'université de Rouen Normandie**INVITATION****Commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

Vendredi 12 avril 2024, à 13h45

1 Rue Thomas Becket
Espace Jean-Marc DUCLOS
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Création de Diplômes Universitaires (DU) / Diplômes Inter-Universitaires (DIU) : (votes)
 - DIU Perfectionnement en anesthésie - réanimation pédiatrique
 - DU Troubles des conduites alimentaires chez l'adulte
 - DIU Echographie thoracique
 - DIU Perte de mobilité et chutes chez la personne âgée
 - DIU Endocrino-pédiatrie
 - DU Management médical
3. Tableaux des enseignements du Master 2 Sciences du médicament, parcours Management de projet dans les industries de santé (vote)
4. Modifications de maquette des semestres impairs (vote)
5. Mise en place d'Unités d'Enseignement (UE) dédiées au professorat des écoles (vote)
6. Ouverture du parcours INPEF¹ du master 2 sciences de l'éducation et de la formation (campus numérique Forse²) (vote)
7. Mise en alternance du Master 2 Chimie parcours Solid-State and Crystallization (S2C)
8. Présentation des résultats de l'enquête de rentrée 2023 à destination des étudiants de 1ère année
9. Présentation de Bienvenue à l'Université à la rentrée 2024
10. Bilan des césures 2023-2024
11. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la date de réunion à l'adresse : secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

Cette convocation vaut ordre de mission

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

¹ Ingénierie Numérique et Pédagogique en Education et Formation

² FORmation en Sciences de l'Education

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-52**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) - Perfectionnement en anesthésie - Réanimation pédiatrique

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DIU - Perfectionnement en anesthésie - Réanimation pédiatrique

Pour	20
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DIU - Perfectionnement en anesthésie - Réanimation pédiatrique

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE

PERFECTIONNEMENT EN ANESTHÉSIE-RÉANIMATION PÉDIATRIQUE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): 17 janvier 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : Dr Van Straaten, Dr Dalmas, Dr Laffargue, Dr Baranger

Fonctions : médecins anesthésistes réanimateurs

Composante : CHU de Rouen



Adresse électronique : veronique.van-straaten@chu-rouen.fr

Nom et Prénom : Vincent COMPERE

Fonctions : Professeur d'Université -Praticien Hospitalier

Composante : UFR Santé

☎ : 0235146623

Adresse électronique : vincent.compere@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Université de Lille

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
VAN STRAATEN Véronique	Médecin anesthésiste réanimateur	CHU Rouen
DALMAS Serge	Médecin anesthésiste réanimateur	CHU Lille
LAFFARFGUE Anne	Médecin anesthésiste réanimateur	CHU Lille
BARANGER Violaine	Médecin anesthésiste réanimateur	CHU Rouen

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

Perfectionnement des anesthésistes réanimateurs en anesthésie et réanimation pédiatrique

Besoin renforcé depuis les RFE (Recommandations Formalisées d'Experts) de 2023 émises par la Société Française d'Anesthésie Réanimation (<https://sfar.org/recommandations/>)

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de :

- Prise en charge péri opératoire des enfants pour chirurgie simple ou complexe
- Chirurgie néonatale

- Réanimation chirurgicale pédiatrique

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Il s'agit du seul DIU du nord de la France : étudiants de Bretagne, basse et haute Normandie, Nord, Belgique et Luxembourg

Le DIU existe depuis plusieurs années sur Lille avec une participation conséquente d'une équipe pédagogique Rouennaise. L'objectif est d'officialiser cette participation et permettre ainsi d'inscrire et de délivrer le diplôme au niveau de l'Université de Rouen Normandie

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

L'Anesthésie Réanimation des jeunes enfants nécessite des connaissances pratiques et théoriques particulières. Or, la plupart des anesthésistes réanimateurs n'ont pas une pratique suffisante pour entretenir les connaissances acquises au cours de la formation initiale. Pourtant, ils doivent être à même de prendre en charge des jeunes enfants lorsqu'ils sont éloignés d'un plateau technique spécialisé. Le but de ce DIU est de leur transmettre une actualisation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

Ce DIU permet également la création d'un réseau, facilitant les échanges inter et intrarégionaux

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : 35 à 50 par an, dont la moitié de Normandie (Caen Rouen St Lô Cherbourg ...) et Bretagne (St Brieux,) avec entente pour les gens de l'Oise qui souhaitent venir à Rouen pour les cours

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus :

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?
Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Anesthésistes réanimateurs titulaires -DES d'anesthésie réanimation

La décision de recrutement s'effectuera en commun : validation commune Rouen-Lille sur lettre de motivation et CV.

Utilisation de la plateforme e-candidat pour Rouen

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 67h théoriques et 10 journées soit 70h de stage pratique dans un service de Chirurgie Infantile

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ? non

OUI NON X

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON X

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques : présence en cours sur Rouen ou Lille. Sur exception, (congé maternité, repos de sécurité,...), il est possible de se connecter via Zoom pour assister aux cours

X Dossiers pédagogique remis aux stagiaires

X Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...

X Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)

X Salle informatique (connexion internet, PC, ...)

Salle de Travaux pratiques. Préciser le matériel utilisé :

X Autres. Préciser : salle de simulation à Lille (1 journée déplacement obligatoire)

Méthodes pédagogiques :

X Ateliers d'entraînement

X Analyse de pratiques

- Exposé magistral
 Jeux de rôle
 Etudes de cas
 Participation à des conférences/séminaires/colloques
 Formation pratique obligatoire (=stage) 10 jours, à Lille, Rouen ou Bruxelles
 Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

2 sites pour assister en présentiel : Lille et Rouen, cours en visioconférence

67 h réparties sur 3 modules de 2 jours : 42h + cours en e-learning 25h

les 42h sont dispensées en distanciel synchrone c'est-à-dire les publics inscrits à l'URN viennent à Rouen pour assister au cours en visio et les publics inscrits à Lille se déplacent à Lille . Durant ces journées de regroupements, les temps synchrones alternent entre les enseignants Rouennais et les enseignants Lillois.

Les 25h restantes sont de l'e-learning en asynchrone. Les participants se connectent quand ils le souhaitent ; La plateforme utilisée est celle de Lille à laquelle les Rouennais pourront se connecter avec leur compte.

L'équipe Rouennaise composée majoritairement de praticiens hospitaliers du CHU de Rouen intervient sur environ 40% des enseignements

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez : cf programme

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heures)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés	X	Temps de connexion vérifié
Vidéo non-interactive		
QCM	X	
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

Relevés de connexion

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

Actuellement l'assistance technique est assurée par Lille car les supports ainsi que les distanciels synchrones sont portés par leur plateforme.

Pour la partie e-learning , l'assistance pédagogique est apportée par **l'enseignant qui a fait le cours ou le coordinateur**

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Messagerie des enseignants

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...) :

Une année universitaire composée de 67 heures de formation réparties sur 3 modules de 2 jours [42h] + cours en e-learning [25h]

Les enseignements en distanciel synchrone se déroulent de novembre à mai de 8H30 à 17H

10 jours de stage dans un service de chirurgie infantile

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

En fin d'année, 1 oral : cas clinique devant un jury de deux examinateurs

1 écrit (QCM + 2 questions rédactionnelles)

Assiduité et validation du stage pratique mais pas d'évaluation sur celui-ci

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

1 EN JUIN, 1 EN SEPTEMBRE (RATTRAPAGE)

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

ANALYSEES LORS D'UNE REUNION DE PREPARATION ET ENVOI D'UN QUESTIONNAIRE PAR LE CFCA

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

L'intégralité

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Orientation 52

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Acquisition ou perfectionnement de connaissances ou compétences 50h

Étape 2 et durée :

Simulation 10h

Étape 3 et durée :

Stage pratique 10 j

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :

- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Itrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Itrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux

et leurs aspects juridiques ;

- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;

- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des évènements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;

- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;

- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;

- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dévulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
- orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 172 : Bilan de médication ;
- orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
- orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
- orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 178 : Bilan de médication ;
- orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
- orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
- orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;

- orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).

- physicien médical :

- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;

- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :

- orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;

- orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;

- orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;

- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;

- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;

- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;

- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;

- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),

- infirmier anesthésiste :

- Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;

- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,

- infirmier de bloc opératoire :

- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :

- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;

- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,

- auxiliaire de puériculture :

- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;

- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;

- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examens cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;

- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;

- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
S. Decoopman

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,
M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-53**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Universitaires (DU) - Troubles des conduites alimentaires chez l'adulte

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DU - Troubles des conduites alimentaires chez l'adulte

Pour	20
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DU - Troubles des conduites alimentaires chez l'adulte

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE

TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE CHEZ L'ADULTE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): 17 janvier 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : Najate Achamrah

Fonctions : PU-PH en Nutrition

Composante : UFR Santé

☎ : 0232888990

Adresse électronique : najate.achamrah@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : UFR Santé

Nom et Prénom : Vanessa Folope

Fonctions : PH en Nutrition

Composante : UFR Santé

☎ : 0232888990

Adresse électronique : vanessa.folope@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : UFR Santé

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
Vanessa Folope	PH en Nutrition	CHU de Rouen
Moïse Coëffier	PU-PH en Nutrition	UFR Santé, Université de Rouen
Marie-Pierre Tivolacci	Professeure Associée	UFR Santé, Université de Rouen
Pascal Ezan	PU	Université Le Havre Normandie
Jonathan Breton	MCU-PH	UFR Santé, Université de Rouen
Muriel Valentino	Diététicienne	CHU de Rouen
Lucile Bringault	Diététicienne	CHU de Rouen
Hélène Lelandais	PH en Nutrition	CHU de Rouen
Alexandra Aupetit	CCA en Nutrition	UFR Santé, Université de Rouen
Perrine Maréchal	Pédopsychiatre	CHU de Rouen
Amandine Turcq	Pédopsychiatre	CHU de Rouen
Chloé Melchior	MCU-PH en Gastroentérologie	UFR Santé, Université de Rouen
Thomas Demangeat	Docteur Junior en Nutrition	CHU de Rouen
Hélène Van Elslande	PH en Nutrition	CHU de Rouen
Marie Pierre Houdart	Psychologue	CHU de Rouen
Cynthia Vieilleuse	Psychologue	CHU de Rouen
Perrine Prié	Enseignante Activité Physique	CHU de Rouen
Guillaume Colange	PH en Nutrition	CHU de Rouen

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

Les Troubles du comportement alimentaire (TCA), anorexie, boulimie, hyperphagie associée à l'obésité, augmentent dans la population générale, notamment suite à la pandémie COVID et aux confinements. De nouveaux TCA émergent, les ARFID (évitement alimentaire), et doivent être connus par les professionnels de santé. Tous ces TCA sont fréquemment associés à des comorbidités : troubles fonctionnels digestifs, anxiété, dépression, troubles du spectre autistique ... Malheureusement, on observe toujours un retard au diagnostic de ces TCA, ce qui aggrave le pronostic des patients. Il nous semble donc indispensable de renforcer la formation des professionnels de santé dans ce domaine.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de :

- Dépister les TCA chez l'adulte
- Rechercher des comorbidités associés au TCA
- Proposer une prise en charge adaptée aux patients
- Orienter les patients vers les structures adaptées à la prise en charge

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Localement, l'UFR Santé propose le DU Troubles du comportement alimentaire de l'enfant et l'adolescent, avec un focus sur la dimension psychiatrique/psychologique.

Au niveau national, les DU et DIU TCA abordent également la dimension psychiatrique/psychologique (et sont d'ailleurs coordonnés par des psychiatres).

Il est essentiel de traiter également les aspects somatiques des TCA chez l'adulte.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Les associations de patients avec TCA seront impliquées pour les sessions « paroles de patients ».

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Ce DU TCA chez l'adulte se démarque par plusieurs aspects :

- En abordant les TCA de manière globale : somatique et psychologique
- En présentant les nouveaux TCA émergents (ARFID)
- En présentant les comorbidités associées aux TCA : pathologies digestives, diabète, troubles du spectre autistique...
- En proposant des sessions de simulations (consultations avec patients simulés): repérage et prise en charge du TCA
- En proposant des témoignages de patients

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue



Effectifs attendus : **20**

Etudiants en formation initiale :
possible



Effectifs attendus : public non prioritaire mais une exception reste

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Médecins thésés, psychologues, diététiciens, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, APA (activité physique adaptée)

Pas de prérequis

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : **56 heures avec 4 journées de 7h + 1 journée de 6h et 22h de distanciel synchrone**

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser : 6H au MTC (Medical Training Center) pour la session simulation (consultations avec patients simulés, et nutrition artificielle)

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser : Témoignages de patients

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Format hybride

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : UFR santé (et MTC)

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle	20 heures synchrones	
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive	2 heures	
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

Emargement en présentiel et relevés de connexions en distanciel

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) : chargée de médiatisation TICE et support service informatique de l'UFR

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Contactez les coordinatrices pédagogiques

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

1 session par an

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

Examen écrit (QCM)

Evaluation des compétences par simulation (type ECOS)

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre

Admissibilité : > 10/20 à l'écrit et > 10/20 aux ECOS

Une session en juin et une session de rattrapage début juillet

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Questionnaires après chaque module

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE
PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

ORIENTATION 17 : REPERAGE ET PRIE EN CHARGE DES TROUBLES NUTRITIONNELS

INTITULE DE L'ORIENTATION

17. REPERAGE ET PRISE EN CHARGE DES TROUBLES NUTRITIONNELS

Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Chez les adultes âgés de 18 à 74 ans résidant en France métropolitaine, les prévalences observées dans l'étude Esteban 20159 de surpoids et d'obésité étaient de 54% chez les hommes et 44% chez les femmes (dont 17% d'obésité sans distinction hommes/femmes). Par ailleurs, 3,2% des adultes étaient en situation de maigreur.

Chez les enfants âgés de 6 à 17 ans, en 2015, les prévalences observées étaient de 17% de surpoids dont 4% d'obésité impliquant l'amélioration du repérage précoce du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 3 ans.

Par ailleurs, 11% des enfants étaient en situation de maigreur.

Par ailleurs, on estime en France à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition, dont 400 000 personnes âgées à domicile, 270 000 personnes âgées en EHPAD. La dénutrition concerne : 10 % des personnes âgées de plus de 70

ans vivant à domicile, 10 % des enfants hospitalisés, 30 % des personnes hospitalisées et 40 % des malades atteints de cancer.

S'agissant de l'ensemble des troubles des conduites alimentaires (TCA : anorexie, boulimie, hyperphagie boulimique) et selon la HAS 10 :

La boulimie touche environ 1,5 % des 11–20 ans et concerne environ trois jeunes filles pour un garçon.

L'hyperphagie boulimique est plus fréquente (3 à 5 % de la population). Elle touche presque autant les hommes que les femmes et elle est plus souvent diagnostiquée à l'âge adulte.

☒ Les cas d'anorexie mentale sont relativement rares : prévalence en population générale de 0,9 à 1,5 % chez les femmes et de 0,2 à 0,3 % chez les hommes.

Les objectifs de cette orientation « Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels » sont de faire connaître et faciliter l'appropriation, auprès des professionnels de santé, des outils de prévention, de dépistage et de prise en charge qui existent pour le surpoids et l'obésité de l'enfant et de l'adulte, y compris l'obésité sévère et massive, de la dénutrition

de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée, ainsi que des troubles du comportement alimentaire incluant les techniques d'entretien motivationnel et d'éducation thérapeutique du patient (ETP). Il s'agit également d'améliorer le repérage précoce, l'accompagnement du patient et de son entourage, la prise en charge et l'orientation initiales des patients ainsi que la prise en charge hospitalière - lorsqu'elle est nécessaire - et post-hospitalière conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS).

③ Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation

☒ Modalités et outils de repérage précoce des troubles nutritionnels ;

☒ Conditions et modalités de réalisation des bilans (à adapter en fonction des domaines d'intervention de chaque professionnel concerné) ;

☒ Bonnes pratiques en matière de prise en charge ambulatoire et hospitalière de premier, second et/ou troisième recours

:

o Prise en charge et orientation initiales ;

o Stratégie thérapeutique : prise en charge spécifique du trouble nutritionnel et prise en charge globale du patient y compris les situations d'aggravation ou de décompensation ;

o Accompagnement et éducation du patient et de l'entourage ;

o Coordination des parcours y compris le parcours ville-hôpital en post hospitalisation ;

o Suivi.

☒ L'entretien motivationnel et l'ETP appliqués au trouble nutritionnel peuvent faire l'objet d'une séquence.

Attendus pédagogiques

L'action devra :

☒ être construite et organisée autour d'un des troubles nutritionnels suivants : un des TCA, la dénutrition ou la malnutrition,

le surpoids ou l'obésité quel que soit l'âge ; elle pourra s'adosser à une population particulière (enfants, femmes enceintes, personnes âgées ...) ;

Être de type EPP ou PI (FC+EPP) ou de FC dont les séquences devront comporter des jeux de rôle et/ou des cas pratiques ;

s'adosser aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS en vigueur :

o surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent – septembre 201111

o surpoids et obésité de l'adulte : prise en charge médicale de premier recours – septembre 201112

o diagnostic de la dénutrition chez l'enfant et l'adulte - novembre 201913

o diagnostic de la dénutrition chez la personne de 70 ans et plus - novembre 202114

o anorexie mentale – recommandations de prise en charge - juin 201015

o boulimie et hyperphagie boulimique - repérage et éléments généraux de prise en charge - sept. 201916

Sont exclues :

les actions portant sur la prise en charge de l'étiologie, des pathologies annexes (ex. troubles de la déglutition, diabète...),

les actions portant exclusivement sur la prise en charge d'une/des complication(s) ou comorbidité(s) ,

les actions présentant les thérapies non conventionnelles y compris les régimes et les compléments alimentaires non recommandés,

les actions portant uniquement sur l'ETP et l'entretien motivationnel ou non appliquées au trouble nutritionnel.

Publics visés :

S'agissant des actions relatives au dépistage :

Tous les publics

S'agissant des actions relatives au prises en charge :

Aide-soignant

Assistant dentaire

Audioprothésiste

Auxiliaire de puériculture

Biologie médicale

Chirurgien-dentiste : toutes les spécialités

Diététicien

Epithésiste

Ergothérapeute

Infirmier : toutes les spécialités

- Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- Masseur-kinésithérapeute
- Médecin :
- Anesthésie - réanimation
- Chirurgie orale
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale et digestive
- Endocrinologie - diabétologie - nutrition
- Génétique médicale
- Gériatrie / Gérontologie
- Gynécologie médicale
- Gynécologie obstétrique
- Hépto-gastro-entérologie
- Médecine cardiovasculaire
- Médecine et santé au travail
- Médecine générale
- Médecine intensive - réanimation
- Médecine interne et immunologie clinique
- Médecine légale et expertises médicale
- Médecine physique et de réadaptation
- Médecine vasculaire
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Oncologie

- Ophtalmologie
 - Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale
 - Pédiatrie
 - Pneumologie
 - Psychiatrie générale
 - Radiologie et imagerie médicale
 - Rhumatologie
 - Urologie
 - Orthésiste
 - Orthophoniste
 - Orthoprothésiste
 - Orthoptiste
 - Pharmacien: toutes les spécialités
 - Podo-orthésiste
 - Préparateur en pharmacie
 - Préparateur en pharmacie hospitalière
 - Prothésiste
 - Psychomotricien
 - Sage-Femme
 - Chirurgiens-dentistes : toutes les spécialités
 - Diététicien
 - Ergothérapeute
 - Orthophoniste
- Modes d'exercice :
- Libéral
 - Salariés en centres de santé conventionnés
 - Autres salariés
 - Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux

11https://www.has-sante.fr/jcms/c_964941/fr/surpoids-et-obesite-de-l-enfant-et-de-l-adolescent-actualisation-des-recommandations-

2003

12 https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2011-09/2011_09_30_obesite_adulte_argumentaire.pdf

13 https://www.has-sante.fr/jcms/p_3118872/fr/diagnostic-de-la-denutrition-de-l-enfant-et-de-l-adulte

9 <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/esteban>

10 https://www.has-sante.fr/jcms/c_2581436/fr/boulimie-et-hyperphagie-boulimique-reperage-et-elements-generaux-de-prise-en

:

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-54**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) - Echographie thoracique

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DIU - Echographie thoracique

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DIU - Echographie thoracique

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE

DIU D'ECHOGRAPHIE THORACIQUE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): 20 mars 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : SALAUN Mathieu

Fonctions : PUPH Pneumologie - CHU Rouen

Composante :

☎ : 0232889083

Adresse électronique : mathieu.salaun@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
Pr Mathieu Salaun	Pneumologue	CHU ROUEN
Dr Elise Artaud-Macari	Pneumologue	CHU ROUEN
Pr Claire Andrejak	Pneumologue	CHU AMIENS
Dr Damien Basille	Pneumologue	CHU AMIENS
Pr Sylvain Marchand-Adam	Pneumologue	CHU TOURS
Dr Thomas Flament	Pneumologue	CHU TOURS
Pr Nicolas Guibert	Pneumologue	CHU TOULOUSE
Dr Elise Noel-Savina	Pneumologue	CHU TOULOUSE
Pr Bernard Maitre	Pneumologue	CHU CRETEIL
Dr Gilles Mangiapan	Pneumologue	CHIC Créteil

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin.?

L'échographie thoracique a un intérêt majeur dans la prise en charge des pathologies pleurales (pleurésies et pneumothorax) mais aussi dans de nombreuses autres pathologies pulmonaires. Les preuves de son intérêt sont nombreuses et suffisantes pour que la société britannique thoracique (BTS) dès 2010 et la Société Américaine de médecine Hospitalière (2018) recommandent l'utilisation systématique de l'échographie thoracique avant toutes procédures pleurales dans les pleurésies.

Les indications actuellement reconnues sont bien sûr le diagnostic des pleurésies et le guidage des procédures pleurales (ponction, biopsies et drainage) mais aussi le diagnostic et le suivi des pneumothorax (recommandations SPLF 2023), l'exploration et le guidage des biopsies des anomalies pariétales et des nodules pulmonaires périphériques, le diagnostic de nombreuses pathologies pulmonaires et diaphragmatique.

Dorénavant, la réforme du 3ème cycle des études médicales prévoit l'apprentissage de l'échographie thoracique dès la phase socle du DES de pneumologie : l'échographie est devenue une technique de base de la pneumologie moderne. Mais l'utilisation de l'échographie comme outil d'exploration thoracique se développe également en dehors de la

Pneumologie, dans toutes les spécialités médicales confrontées aux gestes pleuraux, en soins critiques, en chirurgie thoracique, en pédiatrie, en ORL et en kinésithérapie.

Le Groupe ECHographie thoracique du pneumologue ou GECHO: groupe de travail de la société de pneumologie de langue française (SPLF) a été créé en 2013 pour promouvoir le développement de l'échographie thoracique et anime des formations dans toute la France (1500 médecins et 750 internes formés depuis 8 ans) reconnues DPC et validées par le conseil scientifique de la SPLF. La demande de formation est croissante augmentation de 8% /an et s'élargit en dehors des frontières de la pneumologie (5-10% de médecins formés non pneumologue).

La création d'un DIU d'échographie thoracique permettra d'offrir aux médecins, internes (pneumologue ou non) et aux kinésithérapeutes, une formation diplômante, approfondie, associant enseignements pratique et théorique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de ...

Les objectifs de la formation sont l'apprentissage technique du maniement de l'échographe, de la sémiologie du thorax normal et des différentes pathologies thoraciques en échographie pour la prise en charge diagnostique et thérapeutique du patient atteint de pathologie respiratoire.

La formation proposée sera organisée en modules obligatoires regroupant l'ensemble des savoirs socles en échographie thoracique: connaissance des bases de l'échographie et de la sémiologie du thorax normal, de la plèvre et du cœur et des vaisseaux, du parenchyme pulmonaire, du diaphragme et des organes de voisinage. L'enseignement de ces modules sera accompagné d'ateliers de pratique de l'échographie sur mannequin, volontaires sains et patients.

Afin d'adapter leur formation à leur pratique de l'échographie, les étudiants inscrits auront 1 module optionnel à valider au choix parmi 4 pour axer leur formation vers la pratique des gestes échoguidés, la place de l'échographie en kinésithérapie respiratoire, l'apport de l'échographie en soins intensifs, ou les spécificités échographiques de l'enfant.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Au sein de l'Université Normandie, il n'existe pas de formation à l'échographie thoracique. Actuellement en France, les formations à l'échographie thoracique sont soit intégrées à des formations générales sur l'échographie (DU TUSAR par exemple à Amiens), soit à des formations privées (Health Impact) et principalement académiques au sein des centres de formations GECHO. Ces formations GECHO se déroulent sur 1 journée présentielle permettant l'enseignement théorique et pratique et se poursuit en autonomie avec la réalisation d'échographie et de gestes échoguidés et la validation de cas cliniques sur la plateforme d'e-learning. Au niveau européen, la European Respiratory Society (ERS) organise une formation d'échographie thoracique.

La création de ce DIU permettra de donner une dimension universitaire et diplômante par rapport aux formations GECHO existantes et d'en approfondir le contenu pédagogique sur le plan pratique et théorique.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Des partenariats seront mis en place avec les industriels fabricants d'échographe. Ces partenariats existent déjà pour les actuelles formations GECHO.

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Cette formation permettra d'offrir une formation diplômante d'échographie dédiée à la prise en charge diagnostique et thérapeutique des pathologies thoraciques, soutenue par la SPLF, ce qui n'existe pas à ce jour en France. Le retour des formations GECHO existantes montre que la demande de formation est importante, notamment hors Pneumologie. Ce DIU sera complémentaire des formations actuelles GECHO, permettant soit un approfondissement des savoir et savoir-faire acquis lors de ces journées soit une formation de novo pour les personnes souhaitant d'emblée une formation complète. Les évaluations post-formation de la formation actuelle GECHO mettent en évidence que 20% des participants souhaiteraient un complément de formation avant de réaliser des échographies thoraciques en autonomie. Nous recevons régulièrement des demandes de formation diplômantes notamment des médecins étrangers.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : 15

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus : 5

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

internes, médecins thésés, kinésithérapeute diplômé, ingénieurs biomédical, infirmier de pratique avancée

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 55h soit 9 jours

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé* : mannequin, patients, volontaires sains, échographes
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : Rouen, Créteil, Amiens, Tours, Toulouse

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

- validation de la partie enseignement:

Présence aux 4 modules obligatoires et à 1 module optionel (minimum)

Contrôle continu des connaissances par cas clinique à chaque module

- validation de la partie pratique:

Validation par un tuteur en échographie thoracique de la réalisation d'examens échographiques et de la rédaction de leur compte-rendu (50 examens normaux, 50 examens pathologiques, 10 gestes échoguidés)

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

Pas d'examen, possibilité de rattraper un module l'année suivante en cas d'absence justifiée

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Un questionnaire post-formation sera à remplir par chaque participant en ligne et analysé après chaque module de formation pour évaluer la qualité de la formation et de organisation. Ce questionnaire est déjà réalisé dans le cadre des formations GECHO.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

L'orientations nationale HAS est: « Evolution dans les explorations paracliniques du thorax »

La formation à l'échographie s'inscrit dans les objectifs DPC de l'ANDPC. Elle est décrite dans la fiche de cadrage 135 des médecins spécialisée en pneumologie sur « Evolution dans les explorations paracliniques du thorax » où il est précisé le rôle majeur de l'échographie clinique et la nécessité d'une formation spécifique.

Au cours de la formation seront développées un certain nombre de thématique concernées par la fiche de cadrage :

- L'Echographie thoracique en consultation ;
- Ponctions thoraciques écho-guidées dans le cadre de l'exploration pleurale mais aussi du nodule parenchymateux périphérique ;
- Exploration de l'échographie afin de permettre la connaissance et la maîtrise par le pneumologue des nouvelles descriptions radiologiques sémiologiques, la maîtrise des lectures
- risques des examens pour le patient (risque des ponctions guidées etc...).
- Bases de l'échographie cardiaque, en particulier en situation d'urgence respiratoire (repérage d'une défaillance cardiaque, exploration d'un patient insuffisant respiratoire, repérage d'une HTAP...);

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- ☑ l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- ☑ l'évaluation de pratiques professionnelles ;
- ☑ la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

- ☑ un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- ☑ présentes ou non présentes
- ☑ une étape garde une unité de temps et de lieu ☑ les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Lors du premier module de la formation, en présentiel :

- Evaluation des connaissances et des pratiques préformation : 30 mn : Réalisée par un questionnaire de connaissance préformation et par un questionnaire d'évaluation des pratiques
- associé à un module des connaissances de bases sur l'échographie

Étape 2 et durée :

Modules de la Formation en présentiel : le contenu de chaque module transfert de connaissance (partie théorique) et de compétence (encadrement pratique lors des ateliers prévue dans chaque module)

Étape 3 et durée :

Lors du dernier module de la formation en présentiel:

Autoévaluation et évaluation du transfert de compétence et de connaissance :

Questionnaire post formation de connaissance vérifiant l'acquisition

En distanciel :

Autoévaluation par la réalisation de 110 examens en 6 mois et validation de cas cliniques prouvant l'intégration de l'écho dans la pratique quotidienne

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec

l'utilisation des techniques mini-invasives ;

- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;

- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :

- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des évènements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :
- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
- orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;

- orientation n° 172 : Bilan de médication ;
- orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
- orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
- orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 178 : Bilan de médication ;
- orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
- orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
- orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
- orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).

- physicien médical :

- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;

- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :
- orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
- orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
- orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
- Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :
- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
- auxiliaire de puériculture :
- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;
- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;

- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;
- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;
- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;
- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,

S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,

M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-55**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) - Perte de mobilité et chutes chez la personne âgée

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DIU - Perte de mobilité et chutes chez la personne âgée

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DIU - Perte de mobilité et chutes chez la personne âgée

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE PERTE DE MOBILITÉ ET CHUTES CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE.

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):

avis favorable 20 mars 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : PUISIEUX François (Responsable DIU) / ROCA Frédéric (Responsable pour Rouen)

Fonctions : PU-PH

Composante : **UFR3S - Médecine**

☎ : 0232880539

Adresse électronique : frederic.roca@chu-rouen.fr / francois.puisieux@chru-lille.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : Université Lille 2, Université de Caen, Université d'Amiens

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
PUISIEUX François	PUPH	Université de Lille
BLOCH Frédéric	PUPH	Université d'Amiens
VILLAIN Cédric	MCUPH	Université de Lille
ROCA Frédéric	PUPH	Université de Rouen
Yao CHEN	MCUPH	Université de Lille
Isabelle DELABRIERE	PH	CHU de Lille

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin.?

Les chutes des personnes âgées de 65 ans et plus sont à l'origine d'une morbi-mortalité considérables. En France, elles sont responsables de plus de 100 000 hospitalisations et près de 10 000 décès par an. Les chutes des personnes âgées ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et marquent une rupture dans la vie des individus et une perte d'autonomie. Le plan d'action nationale pour lutter contre les chutes des personnes âgées a pour objectif de réduire d'ici 2024 de 20% la mortalité par chute chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

L'objectif général de la formation est d'augmenter les compétences des professionnels de santé pour prévenir les chutes et leurs conséquences et la perte de mobilité des personnes âgées.

Elle vise l'acquisition et/ou l'approfondissement :

- de connaissances concernant les activités posturo-locomotrices (posture, mouvement, locomotion, équilibre), les troubles de l'équilibre et de la marche, les chutes et la perte de mobilité de la personne âgée leurs modifications physiologiques au cours du vieillissement ou pathologiques et l'acquisition ;
- de compétences pour leur dépistage, leur évaluation et leur prise en charge thérapeutique, rééducative et préventive dans les différents contextes de soins.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Autres DU/DIU en France :

1. DU « Analyse du mouvement et de la marche : Bases théoriques et applications cliniques » Université de Lorraine
2. DIU « Exploration et Rééducation des troubles de l'équilibre –Universités de Lyon 1 et Jean Monnet de Saint-Etienne
3. DIU « Posturologie Clinique » Universités d'Aix-Marseille, Grenoble, Paris VI et Toulouse
4. DU « Handicaps sensoriels et rééducation des troubles de l'équilibre » Université de Paris
5. DU « Posture Mouvement Santé »: Université Paris-Saclay
6. DU « Rééducation des troubles d'équilibration posturale» Université de Reims Champagne-Ardenne

L'ensemble de ces DIU/DU sont centrés sur la prise en charge des troubles de la posture ou de l'équilibre ou l'analyse du mouvement, mais pas sur la thématique de la mobilité du sujet âgé et des chutes. En ce sens ces DU/DIU ne répondent pas à la même cible tant en terme de patients que de professionnels impliqués.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

/

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Equipe pédagogique multidisciplinaire et multiprofessionnelle. Apprentissage des méthodes d'analyse des troubles de l'équilibre et de la marche de la personne âgée, de dépistage du risque de chute et de perte de mobilité et de prise en charge multidimensionnelle dans différents contextes de soins. Répond à une problématique majeure de santé publique sans offre de formation concurrent. S'adresse à plusieurs type de professionnels :Médecin, infirmiers diplômés d'état, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pédicures podologues, psychomotriciens, professeurs d'activité physique adaptée, mais également ingénieurs (biomécanique/ silver économie...), appareilleurs, osteopathes ou chercheurs inscrits en thèse ou post-doc

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue X

Etudiants en formation initiale : internes en médecine X Effectifs attendus : maxi 30 tout compris

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

La formation s'adresse aux professionnels de santé confrontés dans leur exercice professionnelle au risque de chute et de perte de mobilité de la personne âgée, qu'ils travaillent en ville ou en établissement d'hébergement ou de santé.:

- Les titulaires d'un diplôme français de Docteur en Médecine.
- Les titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine,
- Les infirmiers diplômés d'état, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pédicures podologues, psychomotriciens, professeurs d'activité physique adaptée,
- Les internes en Médecine français.
- Les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par l'équipe pédagogique et autorisés par le conseil pédagogique dans le public suivant : Ingénieurs Appareilleurs Ostéopathes Chercheurs inscrits en thèse ou post-doc

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint
- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 100 Heures : 3 modules obligatoires de 20 heures chacun et 2 modules optionnels au choix sur 3 modules disponibles de 20 H chacun
- Modules obligatoires 1 et 2 : 13h de cours en distanciel (visio ou e-learning) + 7 h (une journée) en présentiel (organisé par zone géographique : 1 journée Amiens/ Lille et 1j Caen/ Rouen).
- Modules reeducation obligatoire (n°3) : 5h30 en visio/elearning 2 journées de 7h en présentiel
- Modules reeducation optionnel : 13h de cours en distanciel (visio ou e-learning) + 7 h (une journée) en présentiel
- Autres modules optionnels n°1 (médicament et chute) = 4h en présentiel et module n° 2 (prévention en établissement)= 3h en présentiel = soit une journée de 7h au total pour les 2 modules et le reste en distanciel
- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez : Des acquisitions partielles peuvent être reportées pour toutes les épreuves du diplôme (Écrit ; Stage pratique ; Mémoire et présentation orale du mémoire) sur l'année suivante pour une durée de un an.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire =stage pratique de 35 Heures (équivalent de 1 semaine à temps plein).
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : UFR Lille / Amiens / Caen ou Rouen selon les enseignements

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.)
Captation		
Classe virtuelle	Environ 30 Heures , Dépend du type de modules optionnels choisi	
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive	Environ 30 Heures, Dépend du type de modules optionnels choisi	
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) : Coordonnateurs à disposition des apprenants par email et lors des sessions en présentiels (1 référent par ville)

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) : messagerie, forum de discussion

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

L'examen final consistera en une épreuve écrite et orale. Une convocation sera adressée avant chaque épreuve.

Il y a UNE SEULE SESSION par AN comportant :

En mai : Epreuve Ecrite : anonyme. Questions rédactionnelles, durée 1 h 30, notée sur 20.

En juin : Remise du mémoire de stage comprenant l'évaluation du tuteur du stage, notée sur 20.

1 exemplaire du mémoire devra être remis à chaque membre du jury.

En Juin : Présentation orale du mémoire de stage pratique : 10 min de présentation et 5 min de questions, notée sur 20.

Les étudiants ayant obtenu la moyenne à chaque épreuve (écrite, évaluation du mémoire et de sa présentation orale) seront déclarés ADMIS.

Des acquisitions partielles peuvent être reportées pour toutes les épreuves du diplôme (Écrit ; Stage pratique ; Mémoire et présentation orale du mémoire) sur l'année suivante pour une durée de un an.

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Analyse par le comité pédagogique des retours en fin d'année et adaptation pour l'année suivante des enseignements

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON **X**

Si non, pourquoi ? : ne réponds pas à la 3 ème étape mise en place de plan d'action

Si oui, précisez sur quelle partie du programme : Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

- **orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;**
- **orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;**
- **orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;**
- **orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;**
- **ergothérapeute :- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;**
- **masseur-kinésithérapeute :- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;**

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- l'évaluation de pratiques professionnelles ;
- la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentiels ou non présentiels
- une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;

- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des événements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;

- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- **orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;**
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;

- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;

- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;

- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,

- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :
- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.
- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
 - orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 172 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
 - orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
 - orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 178 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
 - orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
 - orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
 - orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
- physicien médical :
 - orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;
 - orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :
 - orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
 - orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
 - orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
 - orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
 - orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
 - orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
 - orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
 - orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
 - Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;

- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,
- infirmier puériculteur :
- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,

- auxiliaire de puériculture :

- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;

- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- **ergothérapeute :**
- **orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;**
- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutanéotrophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- **orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;**
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,

- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :

- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;
- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;
- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,
M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-56**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) - Endocrino-pédiatrie

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DIU - Endocrino-pédiatrie

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DIU - Endocrino-pédiatrie

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE

DIU ENDOCRINOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 2

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): avis favorable 20 mars 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

X Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU

Fiche tableau des enseignements

Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Responsable à l'université de Rouen

Nom et Prénom : CASTANET Mireille

Fonctions : MCU-PH

Composante : UFR Médecine de Rouen

☎ : 33 2 32 88 02 50

Adresse électronique : mireille.castanet@chu-rouen.fr

Coordonnateur universitaire national

Nom : BRIOUDE

Prénom : Frédéric

Qualité : MCU-PH

Mail : frederic.brioude@trs.aphp.fr

Téléphone : 01 44 73 63 36

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
Barat Pascal	PUPH	CHU Bordeaux
Beltrand Jacques	PUPH	CHU Necker Enfants Malades
Bouvattier Claire	MCUPH	CHU Bicêtre
Brioude Frédéric	MCUPH	CHU Trousseau
Castanet Mireille	MCUPH	CHU Rouen
Coutant Régis	PUPH	CHU Angers
Edouard Thomas	PUPH	CHU Toulouse
Giabicani Eloise	MCUPH	CHU Trousseau
Kariyawasam Dulanjalee	MCUPH	CHU Necker Enfants Malades
Linglart Agnès	PUPH	CHU Bicêtre
Martinerie Laetitia	PUPH	CHU Robert Debré
Netchine Irene	PUPH	CHU Trousseau
Nicolino Marc	PUPH	CHU Lyon
Paris Françoise	PUPH	CHU Montpellier
Polak Michel	PUPH	CHU Necker Enfants Malades
Reynaud Rachel	PUPH	CHU Marseille
Rossignol Sylvie	PUPH	CHU Strasbourg
Salles Jean-Pierre	PUPH	CHU Toulouse
Tauber Maïthé	PUPH	CHU Toulouse

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITÉ DE CRÉATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin.?

Il existe à l'heure actuelle un DIU d'endocrinologie pédiatrique destiné aux futurs endocrinologues pédiatres ayant pour objectif de former aux bases de l'endocrinologie pédiatrique les médecins de ville et praticiens hospitaliers. Face à la demande croissante de formation dans le domaine de l'endocrinologie pédiatrique et les besoins de formation en soins primaires, secondaires et aux dépistages et prise en charge des maladies fréquentes d'endocrinologie pédiatrique, il a été décidé de créer deux DIU distincts en endocrinologie pédiatrique, le Niveau 1 à destination des futurs endocrinologues pédiatres de ville et de CHG, et un niveau 2 à destination des futurs endocrinologues pédiatres de CHU. Concernant le Niveau 1, l'idée a été de regrouper une formation diplômante requérant des stages et un examen final, et une formation qualifiante requérant d'assister à un certain nombre de consultations, mais pas de stage hospitaliers

(pour les médecins déjà installés, les infirmières d'éducation et infirmières de pratique avancée). L'idée est ainsi de clarifier les parcours de soins et les flux de patients, avec la distinction de soins primaires (ville, abordés par le Niveau 1 / Formation qualifiante), de soins secondaires (Niveau 1) et de soins tertiaires (Niveau 2). Le DIU d'Endocrinologie Pédiatrique de Niveau 2 s'adresse à celles/ceux qui se destinent à un exercice important de la spécialité, avec nécessité de posséder un niveau de connaissances et de compétences suffisant dans tous les domaines de l'endocrinologie pédiatrique. Cette formation leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences pour exercer en milieu hospitalo-universitaire (CHU) en particulier au sein des centres de référence Maladies Rares d'origine endocrinienne Le DIU de Niveau 1 (ou la Formation Qualifiante en endocrinologie et diabétologie pédiatrique après validation des stages obligatoires) sera le pré-requis pour une inscription en Niveau 2. Cette décision de création a été menée par l'ensemble des enseignants universitaires d'endocrinologie pédiatrique français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de ...

Formation niveau 2 destinée à une pratique d'endocrinologie pédiatrique en CHU, en particulier au sein des Centres de Référence de Maladies Rares.

Formation au dépistage et à la prise en charge des pathologies (en particulier maladies rares) de l'endocrinologie pédiatrique, dans le cadre d'une activité d'experts

Thématiques abordées : Croissance, Phosphocalcique et Os, Puberté, Gynécologie de l'enfant et de l'adolescente, Surrénales / OGE, Thyroïde, Obésité, Hypoglycémie.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Cette formation remplace l'actuel DIU d'endocrinologie et de diabétologie pédiatrique. Il est décliné en deux niveaux de formation distincts : un DIU d'endocrinologie pédiatrique de Niveau 1 et un DIU d'endocrinologie pédiatrique de Niveau 2 chacun sur 1 an.

Elle est la seule formation pour la surspécialité au niveau national, l'option dans le cadre du DES (diplôme enseignement spécialisé) n'ayant pas été acceptée

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

PARTENARIATS ACADEMIQUES OU PROFESSIONNELS :

Cette formation académique réunit l'ensemble des universités **parisiennes (Faculté de Médecine de l'hôpital Robert Debré – Université Paris Cité Nord, Faculté de Médecine de l'hôpital Trousseau – Sorbonne Université, Faculté de Médecine de l'hôpital Le Kremlin-Bicêtre – Université Paris Sud, Faculté de Médecine de l'hôpital Necker – Université Paris Cité Centre)** et de nombreuses universités de province (**Faculté de Médecine - Université de Rouen Normandie, Faculté de Médecine - Université de Strasbourg, Faculté de**

Médecine - Université de Bordeaux, Faculté de Médecine - Université d'Angers, Faculté de Médecine - Université de Montpellier, Faculté de Médecine - Université de Marseille, Faculté de Médecine - Université de Lyon, Université Toulouse III Paul Sabatier) et fait Intervenir l'ensemble des universitaires en endocrinologie et diabétologie pédiatrique selon leur thématique d'expertise.

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Cette offre de formation vient répondre à une forte demande des docteurs juniors, CCA et ou PH.

PUBLICS CONCERNES

Public : docteurs junior, CCA ou PH.

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : 10

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus : 25

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Ce DIU est ouvert aux personnes avec DIU niveau 1 ou Formation qualifiante avec validation de stages d'une durée d'au moins un an dans une unité d'Endocrinologie pédiatrique, dont au moins 6 mois encadré par un enseignant universitaire d'Endocrinologie pédiatrique (lieu à préciser sur la lettre de candidature pour validation par le comité pédagogique).

Conditions d'admission sur dossier (Diplôme d'accès (DIU niveau 1 ou Formation qualifiante avec justificatifs de stage validant) + CV + Lettre de Motivation)

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours :

3 sessions de 4 jours répartis en :

- 92h de cours magistraux
- 4h d'encadrement pour la préparation des mémoires de fin d'études
- 6h pour les évaluations (examen écrit, soutenance des mémoires)

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...) **4 sessions de 3 jours sur 1 an**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

- **EXAMEN ECRIT, 2 HEURES, NOTE SUR 20, COEFFICIENT 1.**

- **MEMOIRE, ENCADRE PAR UN MEMBRE DU COMITE PEDAGOGIQUE DU DIU, AVEC SOUTENANCE ORALE, NOTE SUR 20, COEFFICIENT 1**

- **CONDITIONS POUR ETRE ADMIS : ASSIDUITE (PRESENCE OBLIGATOIRE AVEC SIGNATURE D'UNE FEUILLE DE PRESENCE) ET MOYENNE GENERALE >= 10/20.**

- OUTILS D'ÉVALUATION : QCM, QROC, CAS CLINIQUES (QCM OU QROC)

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

- SESSION DE RATTRAPAGE EN CAS DE NON VALIDATION DE L'EXAMEN ECRIT (ECRIT DE RATTRAPAGE OU EXAMEN ORAL A LA DISCRETION DU COMITE PEDAGOGIQUE)

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

- TAUX DE REUSSITE.

- NOMBRE D'INSCRITS TOTAL DONT NOMBRE D'INSCRITS EN FORMATION CONTINUE FINANCES PAR LEURS EMPLOYEURS.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Croissance
Phosphocalcique et Os
Puberté
Gynécologie de l'enfant et de l'adolescente
Surrénales
Thyroïde et Dépistage
Obésité
Cancer et conséquences

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Orientations n° 78, 79, 80, 81 et 82.

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- l'évaluation de pratiques professionnelles ;
- la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentes ou non présentes
- une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Enseignement théorique et pratique couvrant les domaines physiopathologiques, diagnostiques et thérapeutique des pathologies concernées.

Durée : 7-12 h

Étape 2 et durée :

Discussions autour de cas cliniques.

Durée : 1-2 h

Étape 3 et durée :

Donner des clés pratiques de type « pas à pas » ou établir un protocole de prise en charge de la pathologie.

Durée : 1-2 h

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des événements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;

- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;

- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :

- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,

- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :

- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;

- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;

- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),

- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :

- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;

- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;

- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,

- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :

- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;

- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;

- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;

- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;

- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),

- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :

- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;

- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;

- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;

- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;

- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,

- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :

- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;

- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,

- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :

- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;

- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;

- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,

- médecin spécialisé en urologie :

- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;

- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;

- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,

- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :

- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;

- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

;

- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;

- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;

- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;

- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;

- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :

- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;

- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;

- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;

- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil

manducateur ;

- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire ;
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
 - orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
 - orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
 - orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 172 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
 - orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
 - orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 178 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
 - orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
 - orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
 - orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
- physicien médical :

- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;

- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :

- orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;

- orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;

- orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;

- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;

- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;

- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;

- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;

- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),

- infirmier anesthésiste :

- Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;

- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,

- infirmier de bloc opératoire :

- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :

- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;

- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,

- auxiliaire de puériculture :

- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;

- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :

- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,

- ergothérapeute :

- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;

- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;

- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;

- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podoprothésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;

- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
S. Decoopman

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,
M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-57**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Création de Diplômes Universitaires (DU) - Management médical

- Vu la demande de création
- Vu le tableau des enseignements

Approbation de la création du DIU - Management médical

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la création du DIU - Management médical

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON



DEMANDE DE CREATION
DIPLOME UNIVERSITAIRE SANTE
DU MANAGEMENT MEDICAL

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): 20 mars 2024

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : COMPERE Vincent

Fonctions : PU-PH Anesthésie-Réanimation-Médecine Périopératoire

Composante : Santé

☎ : 0617445203

Adresse électronique : Vincent.Compere@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
V Compère	PU-PH	CHU de Rouen
C Buno	Directrice hôpital	CHU de Rouen
B Veber	Doyen	UFR De Médecine
P Michel	Président de CME	CHU de Rouen

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITÉ DE CRÉATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

Face aux enjeux actuels de santé publique, les tutelles ont fait un certain nombre de propositions d'amélioration/transformation du système dans le cadre du Ségur de la Santé (Août 2021). Dans ce texte, tout un chapitre (« mieux manager pour mieux soigner ») a été dédié au management et à la gouvernance hospitalière. Ainsi, tous les managers, c'est-à-dire les professionnels hospitaliers en situation de gestion d'équipe, doivent maîtriser une série de compétences clés pour exercer leurs missions de management. Et pour ce faire, ils doivent suivre dans les deux ans suivant leur prise de fonction ou de leur renouvellement de mandat **une formation dont le programme couvre la totalité des compétences clés requises**. La perspective de suivi de **la formation au management doit être actée dans les 3 mois de la prise de poste** et l'inscription aux sessions de formation organisées actée dans ce délai, et dès la première année de fonctions du manager médical ou paramédical. Ce principe sera intégré prochainement dans un texte réglementaire opposable qui définira également **les compétences socles enseignées de manière obligatoire, la durée minimale de 28 heures de la formation et les modalités de suivi du dispositif d'apprentissage**. L'enjeu est de faire progressivement de cette **obligation de formation** une évidence pour l'ensemble des acteurs hospitaliers en la traduisant à terme en « passeport managérial ».

Ces préoccupations autour d'une formation managériale ont été rappelées aux dernières assises hospitalo-universitaires (décembre 2023) sous la forme de propositions coconstruites entre doyens/présidents de CME et directeurs généraux de CHU en mettant à nouveau l'accent sur la nécessité d'une formation managériale mais en

l'élargissant aussi à **la gestion des projets non seulement aux hospitalo-universitaires mais aussi à tous les Praticiens Hospitaliers (PH) en fonction d'animer une équipe.**

Ces éléments rentrent dans toute une logique d'amélioration de la performance du système de santé qui ne peut pas être décorrélée de la qualité de vie au travail. Dans une très récente enquête de la Fédération Française Hospitalière sur plus de 10 000 soignants, 4 des 5 éléments les plus cités comme primordiaux dans la qualité de vie étaient liés à des dimensions managériales (respect et considération des supérieurs, solidarité au sein de l'équipe, qualité de l'encadrement, temps d'échange pour poser les problématiques). La littérature médicale, toutes spécialités confondues, montre la forte intrication entre management et attractivité/fidélisation des médecins dans les équipes. Pour prendre comme exemple une discipline en tension dans les établissements publics qui est l'anesthésie-réanimation (40,5 % taux de vacance des PH dans les établissements publics en 2021), un travail récent français sur plus 2000 médecins français a ainsi montré que le management et l'organisation du travail au bloc opératoire étaient deux déterminants majeurs dans la qualité de vie au travail notamment dans des environnements pour lesquels les leviers financiers sont faiblement activables (établissements publics). Pour les auteurs, la formation managériale était d'ailleurs une des pistes d'amélioration de la qualité de vie liée au constat qu'aujourd'hui les services étaient pilotés par des médecins peu aculturés à ces aspects de gestion humaine individuelle et en équipe (Gafsou B, Becq M-C, Michelet D, Julien-Marsollier F, Brasher C, Dahmani S. Determinants of Work-Related Quality of Life in French Anesthesiologists. *Anesth Analg* 2021;133:863–72).

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les médecins diplômés seront capables de

Développer une meilleure compréhension du système de santé et des établissements de santé

Développer son positionnement singulier et complémentaire au sein de l'encadrement

Améliorer le processus de résolution de problème au sein de l'écosystème

Contribuer au développement de la dynamique du projet QVT

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

L'offre de formation managériale à destination des médecins est aujourd'hui limitée avec une formation initiale quasi-nulle, une formation de niveau intermédiaire souvent proposée par des organismes privés et de top management mais qui demande un niveau minimal pour y participer. La création de ce DU se positionne sur le segment intermédiaire en termes de granulation pédagogique qui n'a pas d'équivalent au niveau régionale et très peu au niveau national. Les DU existants sont le plus souvent à destination non médicale (cadre de santé : Angers DU Manager de proximité en milieux sanitaire, médico-social et à domicile) ou alors très ciblé (Paris DU Management public de la santé encadrement juridique et institutionnel des produits de santé). La création répond donc à une vraie demande des managers médicaux (peu ou pas formés) avec un besoin identifié par les tutelles sans offre universitaire même au niveau national.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Demande des managers médicaux d'un besoin identifié par les tutelles (qui veulent rendre obligatoire une formation intermédiaire) sans offre universitaire au niveau national. Cette création se fait dans toute une stratégie soutenue par le CHU de Rouen afin de former l'ensemble de ses médecins hospitalo-universitaires et hospitaliers ayant des fonctions managériales. De façon plus large, l'ensemble des médecins managers des autres établissements de santé de la région sont demandeurs de ce type de formation en sachant que le pilote de ce DU est confronté à des demandes similaires de l'ensemble du territoire national.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : **20 médecins par année**

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus : 0

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Médecin titulaire en position (ou pressenti comme tel) de gestion d'équipe

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 4 modules de deux jours de 7 heures = 56 heures

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

UFR Santé de Rouen

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Pour chaque promotion, le coordinateur constituera et animera un réseau Whatsapp spécifique permettant de partager les informations logistiques/organisationnels concernant la formation. De façon parallèle, l'ensemble des documents pédagogiques seront mis à disposition sur la plateforme pédagogique de l'université de Rouen. Les mémoires seront aussi chaque année intégrés dans la base documentaire et mis à disposition des étudiants.

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

Le DU se fera sur une année sous la forme de 4 modules de 2 jours.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

Soutenance d'un mémoire ayant trait au management médical (50% de la note sera attribuée au manuscrit et 50% de la note à la soutenance)

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

Une séance de rattrapage sera proposée pour les étudiants n'ayant pas pu soutenir leur mémoire en Juin.

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Chaque module sera évalué sous la forme d'un questionnaire via la plateforme pédagogique permettant de valider ou non la qualité des intervenants et la pertinence des thèmes proposés. Le comité pédagogique réévaluera chaque fin d'année scolaire le programme d'enseignement pour le faire évoluer à l'aune des retours qui seront faits.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ? en dehors des orientations HAS

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec

l'utilisation des techniques mini-invasives ;

- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;

- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :

- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des évènements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :
- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires, chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire ;
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
- orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;

- orientation n° 172 : Bilan de médication ;
- orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
- orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
- orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 178 : Bilan de médication ;
- orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
- orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
- orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
- orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).

- physicien médical :

- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;

- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :
- orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
- orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
- orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
- Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :
 - orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
 - orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
 - orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
- auxiliaire de puériculture :
 - orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
 - orientation n° 250 : Allaitement maternel ;
 - orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
 - orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
 - orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
 - orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
 - orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
 - orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
 - orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
 - orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
 - orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
 - orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
 - orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
 - orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
 - orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
 - orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
 - orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
 - orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
 - orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
 - orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
 - orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;

- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;
- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;
- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;
- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,

S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,

M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

Programme

Module 1 : Mieux comprendre le système de la santé /Gouvernance

Jour 1

Introduction (V Compère, CHU de Rouen)

Economie de la santé/établissement (P Gilbert, CHU Caen)

Pertinence des indicateurs pour piloter un établissement (D Bennis, CHU de Rouen)

Atelier médico économique (D Bennis/P Gilbert)

Gouvernance de la santé en France (B Cazelles, CHU de Rouen)

Stratégie en santé (F Kletz, Ecole des Mines)

Jour 2

Politique de santé (Dr Daniel Debatty, CH Macon)

Rôle CME CH (Dr Daniel Debatty, CH Macon)

Rôle CME CHU, P Michel, CHU de Rouen)

Rôle UFR médecine dans le système de santé (B Veber, président conférence des Doyens)

Regard croisé DG/PCME/Doyen

Module 2 : Résolution de problème/gestion projet

Jour 1 Lean ceinture jaune (J Moriceau, Clinique du Cèdre)

Jour 2 Méthode agile/design thinking/Co-développement (I Gravey/APHP) / Conduite du changement (V Compère)

Module 3 : Gestion d'équipe, se connaître et connaître les types d'interactions avec les autres

Jour 1 :

Les Fondamentaux du management des équipes en santé (M Sibé, Bordeaux)

Connaissance de soi et appréciation des différences au sein d'une équipe (P Compagnon, CNG)

Séance Simulation management des équipes (MTC V Compère)

Jour 2 : Prévention et Gestion de conflits (C Buno, CHU de Rouen)/médiation en santé (D Dehesdin, médiatrice interrégionale)

Module 4 boîte à outils du manager médical/innovation

Jour 1

Statut du médecin, décrets et dernières lois (L Gazais, CHU de Rouen)

QVT (E SALES-WUILLEMIN, Dijon)

Calcul effectif médical (V Compère)

Interaction avec la Direction des soins (Atelier participatif Directrice des soins CHU/cadres supérieurs de santé)

Atelier regard croisé sur le management des équipes dans différents écosystèmes (Y Benhamou/JM Baste/R Varin)

Jour 2 innovation/autres regards en santé

Start up (Alexis Hernot, Calmédica)

Démocratie en santé/patient partenaire (Rennes ou Lyon)

CPTS (M Schuers)

Directeur clinique (R Ouin clinique du Cèdre)

Santé populationnelle (C Buno)

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-58**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Tableaux des enseignements du Master 2 Sciences du médicament, parcours Management de projet dans les industries de santé

➤ Vu les tableaux des enseignements

Approbation des tableaux des enseignements du Master 2 Sciences du médicament, parcours Management de projet dans les industries de santé

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve les tableaux des enseignements du Master 2 Sciences du médicament, parcours Management de projet dans les industries de santé

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-59**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Modifications de maquette des semestres impairs

➤ Vu le tableau annexe

Approbation des modifications de maquette des semestres impairs

Pour	21
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve les modifications de maquette des semestres impairs

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Composante	Mention	Nombre d'éléments	Nature	Commentaire
UFR DSEG	Master 1 Droit du patrimoine	5	- Modifications de volumes horaires (transfert d'une matière à l'une autre) - Modifications de MCCC	Examens écrit transformés en examens oraux Modification de volumes horaires en lien avec la Transition Socio-Ecologique
UFR DSEG	Licence professionnelle Métiers de l'Administration et des Collectivités Locales	3	- Modifications de MCCC	Mise en place de la 2nde chance
UFR DSEG	Master 2 Justice, procès, procédure	2	- Modifications de MCCC	

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-60**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Mise en place d'Unités d'Enseignement (UE) dédiées au professorat des écoles

➤ Vu la note annexe

Approbation la mise en place d'unités d'enseignement dédiées au professorat des écoles

Pour	1
Contre	8
Abstention	11
NPPV	0

La CFVU désapprouve la mise en place d'unités d'enseignement dédiées au professorat des écoles

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Vice-présidence
Formation et Vie Universitaire
Université de Rouen Normandie

Mont-Saint-Aignan, le 10 avril 2024

Affaire suivie par
David Leroy
david.leroy@univ-rouen.fr

Note d'information

Objet : Mise en place d'Unités d'Enseignement (UE) dédiées au professorat des écoles

Dans le cadre des annonces du Président de la république le vendredi 5 avril, puis de la ministre de l'éducation nationale le dimanche 7 avril relatives à la mise en place d'un concours de recrutement des enseignants en mai 2025 pour les étudiants inscrits en L3, l'Université de Rouen Normandie propose la création de deux unités d'enseignement (UE6) pour tous les étudiants inscrits en L3.

Ces 2 UE6, créditées de 6 ECTS pourront être choisies au semestre 5 et au semestre 6 par les étudiants désirant se préparer au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE).

Ces 2 UE6, de 50h d'enseignement chacune, viendront s'ajouter aux 5 UE constituant chacun des semestres de toutes les formations de licence 3 de l'établissement.

Dans l'attente des attendus exacts de ce concours, les contenus pédagogiques de ces UE6 seront examinés lors de la prochaine CFVU.

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****12 avril 2024 - URN****Décision n°CFVU-2023-61**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 6 membres représentés.

Ouverture du parcours INPEF¹ du master 2 sciences de l'éducation et de la formation (campus numérique Forse²)

➤ Vu la note annexe

Approbation de l'ouverture du parcours INPEF du master 2 sciences de l'éducation et de la formation

Pour	20
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve l'ouverture du parcours INPEF du master 2 sciences de l'éducation et de la formation

Fait à Rouen, le 12 avril 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

¹ Ingénierie Numérique et Pédagogique en Education et Formation

² FORmation en Sciences de l'Education

Projet d'ouverture du parcours master 2 sciences de l'éducation et de la formation au sein du campus numérique Forse : INPEF « Ingénierie Numérique et Pédagogique en Education et Formation »

Le campus FORSE (formation à distance en sciences de l'éducation) est adossé au laboratoire Cirnef et ouvert depuis 2001 suite à l'appel à projets campus numériques français. Il est issu d'un partenariat entre les universités de Lyon 2 et Rouen Normandie avec le Centre national d'Éducation à Distance (CNED). Chaque année, plus de 1 000 étudiants suivent leurs études en ligne et via des regroupements dans le cadre de cursus complets en sciences de l'éducation. Les dispositifs de formation suivant sont concernés par ce campus numérique :

- la 3e année de licence sciences de l'éducation et de la formation,
- la 1ère année de master mention sciences de l'éducation et de la formation, dénommée M1 ;
- la 2ème année de master mention sciences de l'éducation et de la formation, parcours « ingénierie, conseil et formation » et de la formation, dénommée M2 ICF ;
- la 2ème année de master mention sciences de l'éducation (M2), parcours « master international francophone en éducation et formation » dénommée M2 MIFEF
- la 2ème année de master mention sciences de l'éducation (M2), parcours Ingénierie de l'éducation à la santé et de l'éducation thérapeutique, dénommée M2 IESET.

Il est proposé à la CFVU d'ouvrir à la rentrée prochaine le master 2 sciences de l'éducation et de la formation au sein du campus numérique Forse : INPEF « Ingénierie Numérique et Pédagogique en Education et Formation », formation déjà ouverte à Lyon 2 (ce parcours apporte une réponse à une demande sociale effective et rencontre son public).

Ce parcours vise à former des professionnels en ingénierie pédagogique dans le secteur éducatif et formatif notamment en termes de conception et réalisation de formation mais aussi d'analyse de situation instrumentée. Le programme est construit autour de la conception et des usages des environnements numériques à des fins d'apprentissage : Ingénierie pédagogique et de formation, actualités de la formation des adultes, actualités des environnements numériques de formation, aspects juridiques, réglementaires de la formation, modèles et méthodes en e-learning afin de sa former à la conception et à la médiatisation des contenus. Collaborer dans les environnements numériques, modèles et méthodes socio-anthropologiques des techniques, Ingénierie pédagogique digitale, gestion de projet, analyse de situation professionnelle.

Il s'agit par conséquent de savoir analyser des dispositifs mis en œuvre en mobilisant des cadres théoriques éprouvées : formation à - et par - la recherche. Conformément aux blocs de compétences, les résultats attendus sont les suivants :

- Être capable de se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour analyser et mettre en œuvre une ingénierie de formation.
- Être capable de conduire un projet mobilisant des compétences pluridisciplinaires
- Être capable de conduire une analyse réflexive prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.
- Savoir identifier, sélectionner et analyser avec diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Savoir communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et en anglais
- Savoir être un appui à la transformation en contexte professionnel
- Développer une conscience critique des savoirs sur le numérique dans les secteurs éducatifs et de la formation.

Les principaux métiers visés à l'issue de ce Master sont les suivants : ingénieur pédagogique, concepteur web, consultant en formation, responsable de formation, coordinateur pédagogique.

Il existe une logique de mutualisation de cours communs à plusieurs parcours dans FORSE, notamment entre les parcours ICF et INPEF et ICF et IESET. Ainsi, certains enseignants de l'URN interviennent d'ores et déjà dans l'INPEF à Lyon2.

La maquette de l'URN sera identique à la maquette de Lyon 2. La création attendue d'heures maquettes nouvelles sera de 168h (en attente de maquette finalisée).

25 étudiants sont attendus dès l'ouverture du parcours INPEF.